

Date :

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

Formulaire à retourner dûment rempli avec un **RIB** et un **EXTRAIT K-BIS** (de moins de 6 mois) de votre société ainsi que les conditions générales de vente de PROLASER paraphées et signées.

INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE SOCIETE

Raison sociale :

N° TVA Intracommunautaire :

Adresse de facturation	Adresse de livraison (si différente de facturation)

Tél. standard : Fax :

Gérant de la société : Tél. :

E-Mail :

Responsable Achats (si différent) : Tél. :

E-Mail :

Responsable Comptabilité (si différent) : Tél. :

E-Mail :

Appartenance à un groupe : OUI NON

Si OUI, lequel :

Montant annuel susceptible de nous être commandé : € HT

Gamme de produits :

Jet d'encre Réservoir Remanufacturé Compatible

Jet d'encre Tête d'Impression Laser Machine à affranchir Grand Format

Autres précisez :

Date :

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

REGLEMENT

Règlement à la commande par Carte Bancaire

CACHET ET SIGNATURE du CLIENT :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (livraison en France)

STIPULATIONS LIMINAIRES

Sauf stipulations expresses contraires rédigées et signées des parties, les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent dans leur intégralité à toute offre de vente et à toute vente des Produits distribués par la société PROLASER, ci-après le Vendeur, consentie à un Client professionnel, ci-après le Client.

Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes et prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client ou échangé avec le Vendeur, quels qu'en soient les termes, même s'il est communiqué postérieurement à la communication des présentes.

En conséquence, toute commande adressée au Vendeur par le Client implique l'acceptation sans réserve de ses tarifs et des présentes CGV.

Le vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

Par ailleurs, les informations, normes et caractéristiques indiquées dans les documents du Vendeur (catalogues, notices...) ne sont données qu'à titre indicatif. Les produits y figurant peuvent être modifiés ou supprimés sans préavis.

1. OUVERTURE DE COMPTE

Les documents nécessaires à l'ouverture d'un compte auprès de la société PROLASER sont :

- Un extrait K-BIS ;
- Une pièce d'identité du gérant ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Le formulaire de demande d'ouverture de compte complété, signé et tamponné ;
- Les conditions générales de vente paraphées, signées et tamponnées.

2. CONDITIONS APPLICABLES A LA COMMANDE

2.1. Commande définitive

Le contrat de vente ne peut résulter que d'une commande écrite du Client dûment acceptée par le Vendeur au moyen d'une acceptation de commande, ci-après Acceptation. En cas de commande téléphonique, cette dernière devra être confirmée par télécopie ou e-mail par le Client et acceptée par le Vendeur.

Si l'Acceptation de commande ne reprend pas exactement les termes de l'offre du Vendeur ou de la commande du Client, seule l'Acceptation de commande est valable. Celle-ci est considérée comme entièrement acceptée par le Client à moins que ce dernier ne présente ses observations par écrit dans un délai de 48H suivant la réception de l'Acceptation.

Les commandes ne seront pas acceptées en deçà d'un montant de :

- 200 € HT pour la France Métropolitaine et la Corse ;

Si la commande n'atteint pas ce minimum de commande, des frais de gestion de 5,00 € HT seront facturés pour les flux hors EDI et SITE WEB.

2.2. Modification de commande

Toute commande passée et acceptée par le Vendeur est irrévocable, sauf demande de modification de composition ou de volume adressée par écrit par le Client et acceptée par écrit par le Vendeur.

En cas de modification demandée par le Client, le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des éventuels retards de livraison.

3. CONDITIONS DE LIVRAISON

3.1. Livraisons standards

Les délais de livraison sont ceux indiqués dans l'Acceptation de commande, généralement 48/72 H pour la France Métropolitaine et pour la Corse.

Nos délais sont donnés à titre indicatif et dépendent des possibilités d'approvisionnement et du transport. Le respect des délais de livraison est subordonné au respect par le Client de l'ensemble de ses obligations envers le Vendeur.

Livraisons en France métropolitaine et Corse : dans la mesure du possible, une commande envoyée avant 9H00 sera expédiée le jour même et les commandes reçues après 9H00 seront expédiées le lendemain.

La livraison des reliquats sera de nouveau soumise aux minimas indiqués.

3.2. Cas des livraisons urgentes

Les livraisons « Express » sur la France Métropolitaine (hors Corse, destination sur laquelle nous ne garantissons pas l'express) demandées par le Client sont exclusivement à sa charge.

Toute commande à caractère urgent avec un délai de livraison demandée par le Client pour le lendemain fera l'objet d'une majoration de coût de transport :

- 9,00 € HT / colis pour une livraison avant 10H ;
- 3,00 € HT / colis pour une livraison avant 13H.

Attention ces délais sont soumis à une certaine couverture géographique (il est important de valider auprès de nos services si le département de livraison est bien couvert par nos services express).

Les livraisons sont possibles le samedi matin, cette prestation entrainera un supplément de facturation de 3,50 € HT.

La société PROLASER s'engage à rembourser le supplément facturé en cas de non-respect de ces délais.

3.3. Non respect des délais indicatifs de livraison

En tout état de cause, le non-respect des délais de livraison standards ne peut donner lieu à aucun dédommagement, indemnité au profit du Client ou retenue au détriment du Vendeur, ni justifier l'annulation de commandes en cours quelles qu'en soient les raisons.

En cas de retard dans les livraisons de matières premières, de livraison défectueuse des fournisseurs ou de toute autre raison extérieure ou indépendante de la volonté du Vendeur ayant pour effet de retarder la livraison de plus de 30 jours, le Vendeur se réserve la possibilité d'annuler la commande, sans que cette annulation ne puisse justifier l'allocation d'une quelconque indemnité au profit du Client, en le notifiant au Client dans les 30 jours de l'Acceptation de la commande. En ce cas, les acomptes éventuellement versés seront restitués.

3.4. Modalités de livraison

Sauf stipulation contraire, le Vendeur assurera l'acheminement des Produits jusqu'au lieu de livraison conclu avec le Client. A cet effet, le Vendeur choisira librement le mode de transport et le Transporteur. Les Produits seront réputés livrés à leur arrivée dans les locaux du Client. Le Vendeur pourra procéder à des livraisons globales ou partielles.

Les frais de port sont réglés par le Client au Vendeur à un tarif forfaitaire de 12,00 € HT.

Cependant, les frais de port seront pris en charge par le Vendeur pour toute commande d'un montant supérieur à :

- 300 € HT pour la France Métropolitaine et la Corse.

Pour la Corse un supplément de 25,00 € HT / envoi sera systématiquement facturé quel que soit le montant de la commande.

3.5. Transfert des risques

Nonobstant la réserve de propriété prévue à l'article 7, les Produits sont réputés sous la garde du Client à compter de leur livraison, telle que définie à l'article 3.4. A compter de la livraison, le Client supporte ainsi les risques que les Produits pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, y compris en cas de force majeure, de cas fortuit ou fait d'un tiers.

4. RECEPTION - RECLAMATIONS - GARANTIE - RETOUR

4.1. Vérification des produits

La réception sans réserve, dans les conditions précisées ci-dessous, des Produits commandés par le Client, délie le Vendeur de toute responsabilité en cas de vice apparent, avarie et/ou manquants.

- Manquants et avaries liées au transport

Le nombre et l'état des Produits doivent impérativement être vérifiés par le Client à réception des Produits, en présence du Transporteur.

En cas de manquant ou d'avarie liée au transport, le Client devra mentionner ses réserves et réclamations, avec précision et en présence du Transporteur, sur le bon de livraison, valant procès-verbal de réception. Dans ce cas, le Client est tenu de notifier ses réserves par télécopie et lettre recommandée avec accusé réception au Vendeur, en joignant à son envoi le bon de livraison et en précisant la nature de la réclamation, dans les 48 heures suivant la livraison, à peine de forclusion des réserves à l'égard du Vendeur.

Il appartient au Client de fournir tous justificatifs sur la réalité des avaries ou manquants prétendus.

- Non-conformité des Produits à la commande

Toute réserve du Client relative à la conformité des Produits devra être notifiée au Vendeur par lettre recommandée avec accusé réception, dans les 2 jours ouvrés de la réception des Produits concernés.

En cas de manquants du fait du vendeur, celui-ci les complètera ou émettra un avoir, à son choix, sans que le Client puisse prétendre à la résolution de la vente ni à une quelconque indemnité. La réclamation effectuée par le Client ne suspendra pas le paiement des Produits concernés.

Il appartient au Client de fournir tous justificatifs sur la réalité des avaries ou manquants prétendus.

4.2. Réclamations – Garantie et Retours

Les délais de garantie sont respectivement de 6 mois pour la gamme WHITE et de 3 ans pour la gamme SWITCH à compter de la date de facturation. Nous déclinons toute responsabilité pour des prestations envers des tiers.

-Problème de série : Si un lot de cartouches d'une même référence est clairement identifié comme défectueux par nos services puis isolé, une communication est faite auprès des clients. Une autorisation de retour est envoyée afin de rapatrier les marchandises incriminées. Dès réception et contrôle des produits, un avoir correspondant à leur valeur est émis dans le mois qui suivra le retour. Les frais de retour sont à la charge de la société PROLASER.

-La reprise commerciale : toute demande de retour de produits non vendus doit faire l'objet d'un accord de la part du service commercial qui jugera de la pertinence et du bien-fondé de la demande. Seuls les produits en bon état, non utilisés et emballés dans leur boîte d'origine sans aucune inscription ni étiquette peuvent faire l'objet d'une reprise. Dans le cas contraire, aucun avoir n'est émis. Les retours de produits à titre commercial sont à la charge du client.

Le client bénéficie d'un délai de 4 semaines pour retourner les produits qui ont fait l'objet d'une autorisation. Les autorisations de retour doivent impérativement figurer dans le colis. Dans le cas contraire, la demande de retour n'est pas traitée. Les avoirs émis sont établis au dernier prix d'achat constaté (facturé).

N.B : Si un produit retourné est étranger à notre fabrication, il est tenu à la disposition de nos clients en nos locaux pendant une période de 10 jours à compter de la date d'envoi d'un rapport de «retour de marchandise(s) non acceptée(s)». Au-delà de ce délai et sauf information contraire du client, ces produits sont détruits.

4.2.1 - La gamme WHITE :

Dans le cadre d'un retour de produits défectueux et sous réserve d'une autorisation de retour, le cout de transport de la reprise est à la charge du client.

Aucune assistance technique n'est assurée sur la gamme WHITE.

En cas de dysfonctionnement survenu sur l'imprimante de votre client, un devis devra nous être soumis pour approbation : ce devis sera pris en charge par la société PROLASER à la condition expresse que le dysfonctionnement soit clairement identifié comme étant causé par l'utilisation de nos produits. La société PROLASER ne pourra régler aucune facture d'intervention ou de réparation si celle-ci n'a pas fait l'objet d'un accord préalable. La facture d'achat de l'imprimante ainsi que le numéro de série de la cartouche incriminée seront à fournir. Cette prise en charge se fera dans la limite de 50 € HT pour une imprimante jet d'encre et 150 € HT pour une imprimante laser.

4.2.2 - La gamme SWITCH :

Tous les produits de la gamme SWITCH sont garantis 3 ans et font l'objet d'une assistance technique mise à la disposition des utilisateurs finaux des produits. Aucune autorisation de retour ne peut être délivrée dans le cas de produits défectueux SWITCH. En cas de difficulté d'utilisation, il appartient à l'utilisateur final de contacter directement le Service Consommateurs SWITCH via le numéro de téléphone azur qui figure sur chaque emballage : 0820 200 375 pour obtenir une assistance (numéro non surtaxé - coût d'un appel local). Ce service est joignable du lundi au vendredi de 15h00 à 17h00. En dehors de ces horaires, il peut également adresser un mail à l'adresse infoconso@SWITCH.fr : le client sera recontacté par le Service Consommateurs.

Le Service Consommateurs SWITCH met tout en œuvre pour dépanner le client. S'il n'y parvient pas, il lui adresse alors gracieusement une cartouche de la même référence ou peut lui proposer de se rendre sur le point de vente où l'achat a été effectué pour que le produit lui soit échangé. Dans ce dernier cas, le Service Consommateurs SWITCH s'engage à renvoyer à ses frais et gracieusement un produit au distributeur dans le cadre d'une commande. Aucun échange produit ne pourra avoir lieu sans un diagnostic et un télédépannage préalables du Service Consommateurs. Si le revendeur souhaite appeler directement la hotline, il devra le faire en présence du client et du matériel pour qu'un télédépannage puisse avoir lieu.

6. CONDITIONS DE REGLEMENT

6.1. Prix

Les factures sont établies au tarif en vigueur au moment de la commande. Les prix portés sur les offres de prix, catalogues et tarifs ne sont pas contractuels. Ils sont susceptibles de modifications en fonction des variations auxquelles sont soumises nos sources d'approvisionnement.

Les prix s'entendent H.T., emballage compris.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge du Client.

Le paiement est dû en euros.

6.2. Modalités de paiement

Les factures sont payables par chèque, carte bancaire, virement ou LCR magnétique.

6.3. Délai de paiement

Pour toute ouverture de compte, la première commande sera payable à l'avance par virement, carte bancaire ou chèque. Les réclamations sur la facturation doivent se faire sous 30 jours à réception du premier colis.

Après acceptation du dossier par notre société d'Assurance Crédit, les commandes suivantes seront payables aux échéances fixées par la société PROLASER. Les Clients dont la demande d'ouverture de compte n'aura pas reçu l'approbation de notre Société d'Assurance Crédit ne pourront être livrés par notre Société qu'après réception de leur paiement.

Les traites acceptées doivent nous être retournées dans un délai maximum de 8 jours. Tout report d'échéance injustifiée entraînera la facturation de 0,50% d'agios par tranche de 10 jours avec un minimum de 7,60€. Clause de déchéance du terme.

6.4. Incidents de paiement

En cas d'incident de paiement tel que retard de paiement, rejet de prélèvement ou paiement partiel le Vendeur se réserve la faculté de suspendre tout ou partie des commandes en cours et/ou de refuser toute nouvelle commande, sans préjudice des autres voies de recours.

Par ailleurs, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la suite, tout incident de paiement donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- d'une part à la déchéance du terme de l'ensemble de ses dettes à l'égard du Vendeur, même ayant donné lieu à des traites
- d'autre part, à une remise en cause des conditions de règlement accordées au Client,
- enfin, sauf report sollicité à temps et accordé par le Vendeur, au paiement d'intérêts de retard calculée à compter de l'échéance initialement prévue, au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal et au paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40,00 € HT.

7. RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi 80.335 du 12 mai 1980, le Vendeur se réserve la propriété des Produits livrés jusqu'à leur paiement intégral. Le non-paiement, même partiel, de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des Produits.

Le Client demeure responsable, à dater de la livraison, de l'entretien de ces produits et des dommages que ceux-ci pourraient subir.

8. LITIGES ET LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de difficultés dans l'application de celles-ci les Parties s'efforceront, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable. En cas de litige, le Client s'adressera par priorité à la « SARL PROLASER » pour obtenir une solution amiable. Il est rappelé que la recherche de la solution amiable n'interrompt pas le délai de la garantie légale, ni la durée de la garantie contractuelle. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur. En cas d'échec de solution amiable, tout litige né du présent contrat sera porté devant les tribunaux compétents de La Roche sur Yon.

Date :

Signature précédée de la Mention obligatoire « *Lu et approuvé* » pour toute ouverture de compte

Tampon de la société